



## Ordonnance de télécom CRTC 2005-298

Ottawa, le 15 août 2005

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif révisées doivent être publiées immédiatement.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	6887	le 9 août 2005	le 23 août 2005

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*